

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
Carole GARDET a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE
Véronique CANET a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en
Préfecture le : 28-02-2023
Et publication le : 01-03-2023
Le Maire,



ABSENTS EXCUSES (2)

Vincent GASCA, Flavien LEGER

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Date d'affichage : 20/02/2023

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

IMPASSE DE LA CÔTE - ACQUISITION DES PARCELLES AY399, AY401, AY403 et AY408

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

L'impasse de la Côte est une voie communale étroite, bordée par endroits par un fossé d'évacuation des eaux de ruissellement de la route.

Les parcelles AY399, AY401, AY403 et AY408 sont concernées par l'emprise de l'impasse de la Côte.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acquérir ces parcelles, d'une superficie totale de 234 m², à l'euro symbolique.

Pour les besoins de la publicité foncière la valeur vénale du bien est estimée à 7 020 €.

| Parcelle | Superficie | Estimation |
|----------|-------------------|------------|
| AY399 | 54 m ² | 1 620 € |
| AY401 | 60 m ² | 1 800 € |
| AY403 | 90 m ² | 2 700 € |
| AY408 | 30 m ² | 900 € |

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique de chacune des parcelles AY399, AY401, AY403 et AY408 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 27 février 2023
Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Michel BEAL

